

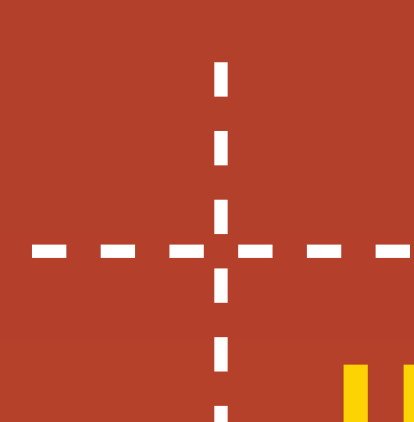


L'ACCIDENT NUCLÉAIRE

LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE NUCLEAIRE



Malgré les précautions prises, un accident nucléaire grave reste possible en France. Ses conséquences peuvent néanmoins être limitées par la mise en œuvre d'actions de protection adaptées. Les citoyens et les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer : la culture du risque est l'affaire de tous.



LES PARTIES PRENANTES

LES POUVOIRS PUBLICS SOUS L'ORDRE DU PRÉFET, EN LIEN AVEC LE GOUVERNEMENT

Le préfet déclenche le Plan Orsec (Organisation de la réponse de la sécurité civile) et le Plan particulier d'intervention (PPI). Ces plans prévoient l'organisation de l'ensemble des moyens de secours et d'intervention disponibles.

D'autre part, des cellules de crise locales et nationales conjuguent leurs efforts pour limiter les effets sanitaires de l'accident.

L'ASNR

L'ASNR a plusieurs missions essentielles. Elle :

- évalue la nature et la gravité de l'événement, ainsi que son évolution et ses développements possibles,
- s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant pour gérer l'événement,
- évalue les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation,
- conseille les autorités sur les actions de protection de la population,
- informe les institutions et les médias,
- assure la notification internationale.

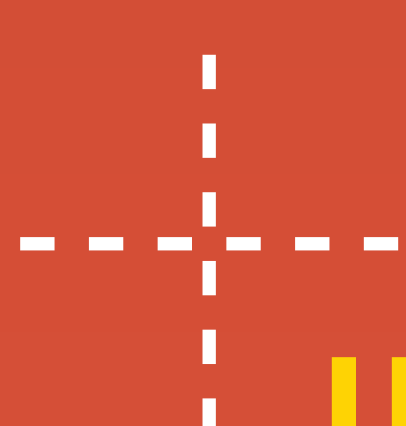


L'EXPLOITANT NUCLEAIRE (en France, Orano, le CEA et EDF)

Le Plan d'urgence interne (PUI) est établi et mis en œuvre par l'exploitant, c'est-à-dire l'industriel responsable de l'installation nucléaire.

En cas d'accident, l'exploitant doit intervenir pour éviter ou limiter les fuites radioactives tout en protégeant le personnel travaillant sur le site nucléaire.

Il doit informer les pouvoirs publics de l'évolution de la situation.



LES ACTIONS MISES EN PLACE

LORS DE LA CRISE

Le préfet décide et organise la mise en œuvre d'actions de protection de la population comme la mise à l'abri, la distribution et la prise de comprimés d'iode stable, l'évacuation de la population et des restrictions de consommation.

Les services de la sécurité civile se préparent à aider les personnes des territoires qui pourraient être concernés. Chaque année, une dizaine d'exercices sont organisés pour entraîner les différents acteurs de la crise.

APRÈS LA CRISE

Pendant les semaines qui suivent l'accident, des cartes vont être faites donnant précisément le niveau de contamination des territoires touchés.

Selon l'importance de la radioactivité, des actions vont être mises en œuvre pour protéger la population et mettre en place des restrictions de consommation et de vente des produits cultivés et manufacturés dans le territoire affecté.



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection